

Assistant médico-administratif

Informations sur le concours

Publié le :	25-09-2026
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	rh.formation@ch-albi.fr
Date du concours :	08-01-2027
A propos du poste :	

Un concours externe sur titres d'assistant médico-administratif 1er grade est organisé au Centre Hospitalier d'Albi afin de pourvoir :

1 poste d'assistant médico-administratif 1er grade dans la branche « assistance de régulation médicale ».

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Les candidats titulaires du Diplôme « Assistant de Régulation Médicale »

Pièces à fournir :

Une demande d'admission à concourir manuscrite indiquant le nom patronymique, et éventuellement le nom marital ;
 Un curriculum vitae détaillé mentionnant les actions de formation suivies ;
 Une copie des titres de formation et notamment le diplôme de niveau IV ;
 Une copie du Diplôme « Assistant de Régulation Médicale »
 Une copie recto verso de la carte d'identité ;
 Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination accompagné de la fiche de poste.
 Une demande d'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3).

Déroulement de l'épreuve :

Pour la Branche « assistance de régulation médicale » :

I- Epreuve d'admissibilité

Sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine le diplôme et les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

II- Epreuve d'admission

Entretien à caractère professionnel avec le jury comprenant :

Une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un assistant médico-administratif de la branche du « Assistant de Régulation Médicale » (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes)

Un échange avec le jury composé de :

A partir d'une question en rapport avec les connaissances, missions et obligations d'un assistant médico-administratif de la branche « assistance de régulation médicale » figurant sur le programme mentionné aux 1 et 2 du II de l'annexe I de l'arrêté du 20 octobre 2020 (durée : 5 minutes)

A partir d'une mise en situation à l'oral, cette partie de l'échange vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète et notamment ses capacités à gérer et à appréhender les situations d'urgence en régulation médicale (durée : 30 minutes).

Durée totale de l'épreuve d'admission : 25 minutes :

Cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4) ;

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve est inférieure à 40 sur 80 ;

Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Procédure :

Le dossier de candidature doit être remis à la Direction des Ressources Humaines avec la mention « Concours 2026-ARM-01 », au plus tard le cachet de la poste faisant foi, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis à :

Madame la Directrice des Ressources Humaines

Centre Hospitalier d'Albi

Service RH- formation & concours

Concours 2026-ARM-01

22, boulevard Sibille

81013 – ALBI CEDEX 09

Annexe II

Programme des épreuves branche « assistance de régulation médicale »

1.Organisation du système de santé et organisation hospitalière :

- Les missions de service public et l'organisation régionale de l'offre de soins ;

- Le statut juridique de l'établissement public de santé (EPS) ;
- Organisation et fonctionnement interne des établissements publics de santé ;
- Les organes de décision à l'EPS : directoire, directeur, conseil de surveillance ;
- L'organisation médicale : pôles d'activité, services, unités fonctionnelles ;
- La place de l'usager dans le système de santé.

2. La prise en charge des urgences en France structure et réglementation :

- L'organisation des systèmes d'urgence en France ;
- Les structures d'urgence hospitalière : service d'aide médicale urgente (SAMU), structure mobile d'urgence et de réanimation, service des urgences et unité d'hospitalisation de courte durée ;
- Les SAMU, historique, rôle et mission (centres de réception et de régulation des appels et centre d'enseignement des soins d'urgence) ;
- Les structures mobile d'urgence et de réanimation ;
- Les plans d'urgence et le rôle des SAMU ;
- Les situations de crise et les cellules de crise ;
- L'éthique en milieu hospitalier.

3. Traitement et coordination des opérations et des informations médico-administratives relatives au patient par l'assistant médico-administratif en régulation médicale :

- Rôle et missions de l'assistant médico-administratif en régulation médicale ;
- L'assistant médico-administratif en régulation médicale et le médecin régulateur ;
- La réception, le traitement et la transmission de l'appel médical urgent (questions clés, localisation de l'appelant et du patient, enregistrement de la demande d'aide médicale urgente, évaluation du degré d'urgence nécessitant d'appeler ou non le médecin régulateur)
- Termes médicaux d'usage courant ;
- Le secret professionnel et le secret médical ;
- Le dossier médical de régulation ;
- La relation avec l'appelant et la gestion des situations de tension.

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER D ALBI

Ville : 81000 Albi

Site Web : <https://www.gh-tarn-nord.fr/>

Pour candidater

Date limite de candidature :

26-11-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Les candidats titulaires du Diplôme « Assistant de Régulation Médicale »

Pièces à fournir :

Pièces à fournir :

Une demande d'admission à concourir manuscrite indiquant le nom patronymique, et éventuellement le nom marital ;

Un curriculum vitae détaillé mentionnant les actions de formation suivies ;

Une copie des titres de formation et notamment le diplôme de niveau IV ;

Une copie du Diplôme « Assistant de Régulation Médicale »

Une copie recto verso de la carte d'identité ;

Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination accompagné de la fiche de poste.

Une demande d'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3).

Mail pour l'envoi des candidatures :

rh.formation@ch-albi.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Madame la Directrice des Ressources Humaines

Centre Hospitalier d'Albi

Service RH- formation & concours

Concours 2026-ARM-01

22, boulevard Sibille

81013 – ALBI CEDEX 09